

L'INTERCOMMUNALITÉ, UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL : L'EXEMPLE DE BALANZAN DANS LA REGION DE SÉGOU AU MALI

Sinaly Saba DIAKITE, Doctorant

-ED-DESSLA-Mali

sinalydiakite@yahoo.fr

Résumé

Le Mali, dans sa politique de décentralisation a adopté une stratégie permettant aux Collectivités territoriales de mutualiser des efforts pour mener ensemble des actions de développement, dans le dessein de promouvoir le développement local. Pour comprendre, comment cette stratégie se met-elle en œuvre sur le terrain, nous nous sommes entretenus avec des interlocuteurs choisis en raison de leur statut d'élus locaux au sein des Collectivités territoriales concernées et aussi de leur implication dans le processus du développement territorial. A Ségou, il est ressorti que la réalisation de la décharge finale à Kounè, dans la Commune rurale de Sakoiba n'est pas effective, or c'est ce qui a motivé quatre Communes à se

mettre ensemble, pour relever les défis liés à l'assainissement Les résultats de notre étude ont révélé des difficultés, que confronte l'intercommunalité, entravant la réalisation de ses activités

Mots clés : Développement, intercommunalité, local, Ségou, stratégie

Abstract

As part of its decentralisation policy, Mali has adopted a strategy that enables local authorities to pool their efforts to carry out joint development initiatives, with the aim of promoting local development. To find out how this strategy is being implemented on the ground, we spoke to a number of people chosen for their status as local elected representatives in the local authorities concerned, and also for their involvement in the territorial development process. In Ségou, it emerged that the final landfill site at Kounè, in the rural Commune of Sakoiba, has not yet been built, and this is what motivated four Communes to join forces to meet the challenges of sanitation. The results of our study revealed the difficulties faced by the intermunicipality, hampering the implementation of its activities

Keywords: Development, intercommunality, local, strategy, Ségou

Introduction

C'est presque un truisme d'affirmer que « la colonisation a profondément transformé les sociétés (africaines) en les territorialisant et (en leur) imposant de nouveaux modes de pouvoir » (Baudais 2015 :47). Véritable symbole de ces nouveaux pouvoirs, l'Etat colonial et postcolonial en Afrique, depuis la décennie 1960 déjà, s'est grippé. Ce grippage s'est traduit par une crise dont les signes les plus visibles sont, entre autres, son étouffement, la faiblesse, voire sa déliquescence de l'Etat. Indicateurs d'un état moribond qui a pu s'observer çà et là, notamment dans la décennie 1980, cette crise achève d'accréditer la thèse de l'échec de ce type d'Etat dont l'impertinence ne se discute plus. Consécutive à un état de pauvreté généralisée, à la faillite économique dont la fermeture et la privatisation des entreprises d'Etat et d'unités industrielles sont les indicateurs, à la fermeture des écoles de formation de maîtres, à l'institution du concours d'entrée à la fonction publique (Togola 2017), l'adoption des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) au milieu des années 1980, s'est révélée en réalité une stratégie occidentale plus insidieuse, plus sournoise ayant visé à davantage accroître le contrôle de la vie politique intérieure et à renouveler la modalité de confiscation de la souveraineté politique, économique et financière de l'Etat au Mali et en Afrique. Au demeurant, l'ordre financier international est apparu comme l'exécutant de ce chaos politique, économique, social, culturel et éducatif programmé. Face à cet état de chose, l'idée d'une gouvernance plus inclusive, mieux adaptée aux spécificités et variabilités locales, et qui puisse redéfinir la place et le rôle des acteurs sociaux, en recourant davantage à leurs initiatives, compétences et expériences dans un processus de construction du développement local, émergea dans les débats de société, partout en Afrique.

Au Mali, la conférence nationale, tenue en juillet-août 1991, à Bamako, dans un contexte de transition politique, a été l'occasion pour cette idée, largement partagée plus tôt par les masses laborieuses, de se consolider et de prospérer. Au constat, cette idée est l'expression d'un rejet profond de l'Etat postcolonial ; et ce « rejet de l'Etat est en réalité celui d'une forme d'Etat et réciproquement, l'appel de l'Etat est celui d'une autre forme d'Etat » (Sawadogo Antoine 2001 :16). La nouvelle Constitution, celle du 25 février, 1992, consacra alors le passage du centralisme étatique à un Etat décentralisé, sous le vocable de décentralisation. De son adoption comme mode de gouvernance au Mali, ni les responsables politiques, ni les chercheurs du Mali et d'ailleurs ne se sont montrés économes afin d'identifier un meilleur cadre théorique et une meilleure stratégie pour une appropriation par les acteurs sociaux et une mise en œuvre

efficace de cette réforme. À cet effet, l'intérêt pour les Collectivités territoriales de s'associer pour surmonter plus aisément les défis d'un développement local au mieux de l'intérêt de leurs populations respectives, a été suggéré. Les modalités de cette coopération entre Collectivités territoriales sont nombreuses. On peut retenir, entre autres, la coopération décentralisée, le jumelage, l'intercollectivité, l'intercommunalité. Nous avons choisi de nous intéresser à l'intercommunalité. Ce choix tient au fait que cette stratégie est bien celle qu'ont adoptée les communes sur lesquelles nous travaillons dans le cadre de notre thèse de doctorat de sociologie.

Au bonheur du développement local, force est de constater que les populations et les élus locaux se sont enthousiasmés à l'idée d'une mutualisation possible des ressources et moyens de plusieurs communes afin d'affronter ensemble des défis communs. Cette approche s'annonçait d'autant plus pertinente que la plupart des communes rurales, en raison de la faiblesse de leur capacité de mobilisation de ressources propres, éprouvent d'énormes difficultés à supporter individuellement la gestion de certains domaines véritablement budgétivores. L'hygiène, l'assainissement, l'éducation, l'environnement, l'hydraulique et la santé sont représentatifs de ces domaines. Dans nos milieux d'enquêtes, l'intercommunalité est apparue aux élus locaux et autres acteurs sociaux comme une réponse pertinente. Toute la question est alors de savoir comment cette stratégie se met-elle en œuvre sur le terrain. Telle est la problématique à laquelle nous nous attaquons dans cet article. En se focalisant sur l'intercommunalité, telle qu'envisagée dans nos milieux d'enquêtes, l'objectif général que nous poursuivons à travers cet article est de faire un état des lieux de cette stratégie. De manière plus spécifique, il s'agit de : comprendre les raisons de l'adoption par les Collectivités territoriales concernées de l'intercommunalité, décrire sa mise en œuvre, cerner ses acquis et, appréhender les difficultés qu'elle confronte.

Outre l'introduction, les appuis théoriques et méthodologiques, le présent article s'organise autour de quatre chapitres. Le premier chapitre appréhende les motivations des élus à adopter l'intercommunalité, le deuxième chapitre, quant à lui, décrit les modalités de fonctionnement de l'intercommunalité dans nos milieux d'enquêtes ; le troisième évoque les acquis, et le quatrième, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. La poursuite de la réflexion sur un meilleur fonctionnement de la décentralisation s'est traduite au niveau de l'Etat, via les responsables politiques et administratifs, par la création d'un dispositif d'appui technique dénommé les Services Communaux (SECOM). Ce dispositif, voué à encourager les relations de coopération entre collectivités, appelle à une approche mutuelle des ressources pour affronter des défis communs.

Des collectivités territoriales de niveaux différents ont pu traduire en actes cette approche mutuelle en nouant des relations de coopération entre elles. Cette coopération s'est elle-même traduite sous la forme de projets d'intérêts communs. Elle a permis aux collectivités territoriales concernées de laisser certaines actions de leur ressort territorial au nom de l'intérêt du groupe stratégique constitué par les collectivités liées dans le cadre de l'intercommunalité.

« Vue sur un plan purement juridique, l'inter collectivité apparait comme un engagement pris par plusieurs collectivités territoriales pour travailler ensemble à la recherche de solutions à des problèmes communs. Cet engagement est comme un contrat qui lie les différentes collectivités signataires sur un certain nombre d'activités convenues sur une période donnée. L'inter collectivité est aussi une nouvelle organisation et une délégation de pouvoir à l'espace inter collectivité. En effet, pour fonctionner de manière efficace, l'inter collectivité nécessite la mise en place d'instances et de niveaux de responsabilité auxquels les élus concèdent une partie de leur pouvoir. Les structures mises en place de commun accord agissent de pleins droits en lieu et place des collectivités membres » (Coulibaly 2014 :7).

Vu que nous voulions comprendre les motivations des acteurs (élus locaux et populations) à s'associer dans le cadre de l'intercommunalité, nous nous sommes appuyés fondamentalement sur deux schèmes, à savoir le schème actancier et le schème interactionniste. Si le schème actancier nous a permis de découvrir les raisons du recours à l'intercommunalité, l'interactionnisme, quant à lui, nous a aidés à voir de quelle manière, les acteurs de l'intercommunalité interagissent-ils sur le terrain.

1. Méthodologie

La présente étude s'inscrit dans une perspective qualitative. L'analyse des données issues d'observation et d'entretiens ethnographiques, réalisés auprès d'interlocuteurs choisis en raison de leur statut d'élus locaux au sein des Collectivités territoriales concernées et aussi de leur implication dans le processus du développement territorial via la gestion du site de décharge des déchets, a permis de bien éclairer la stratégie de l'intercommunalité, telle qu'adoptée dans nos milieux d'études. Les enjeux liés à la conjugaison des efforts des communes, le mécanisme de mise en place de la structure et son mode de fonctionnement, quelques activités réalisées, les difficultés liées à la réalisation de l'infrastructure, sont entre autres des aspects abordés au cours de notre étude à Ségou. Quatre communes du Cercle de Ségou se sont regroupées pour faire face aux défis liés à la création et gestion des services sociaux de base et des équipements collectifs ainsi qu'à la gestion des déchets qui, devenue une épine dans les pieds des populations à cause du manque de dépôts de transit et de décharge finale.

2. Résultats

2.1. Généralité sur l'avènement de l'intercommunalité au Mali

À l'aube du processus de la mise en œuvre de la décentralisation, des cadres furent créés du niveau national au communal pour accompagner et conduire la mise en œuvre du processus.

Cela a sans doute fait voir le jour certain nombres d'organes pour conduire le processus. C'est dans ce cadre que l'on assistera, l'une après l'autre, à la création de la Mission de la Décentralisation, de la Cellule de Coordination Nationale (CCN) qui a eu comme représentant au niveau régional des Chargés régionaux de Suivi qui, aussi étaient représentés au niveau local singulièrement au niveau Cercle par des Centres de Conseils de Cercles (CCC). Face à cet état de chose, au lendemain de la mise en œuvre effective de la décentralisation, suite aux premières élections communales, l'année 2000 a été consacrée, à la mise en place d'un dispositif d'appui à la décentralisation avec la création de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT), Cette agence a eu en son sein un guichet de dotation dédiée à l'inter collectivité. De ce fait, sur le plan administratif, l'intercommunalité bénéficie de l'appui conseil et de l'accompagnement des structures techniques pour son fonctionnement. Dans ce processus, pour accompagner les Communes dans la mise en œuvre de leurs actions de développement, la CCN était représentée par les Centres de Conseil de Cercles (CCC), au niveau de chaque Cercle du Mali et servait de branche technique tout comme l'ANICT qui sert d'ailleurs de branche financière des collectivités territoriales. Ils intervenaient en appuis en matière de formation et de planification du développement sur tous les aspects de la décentralisation notamment la maîtrise d'ouvrage.

Dans le dessein d'accompagner les Communes à élaborer leurs documents de planification afin de les soumettre à l'ANICT pour financement (de 2000 à 2007), il a été mis en place ces Centres de Conseils de Cercles (CCC) sous la coordination des Chargés de suivi au niveau des Régions. Ces CCC étaient beaucoup plus proches des populations dans la mise en œuvre du processus de la décentralisation qui sont maintenant remplacés par les Agences de Développement Régional (ADR) après institutionnalisation de la régionalisation.

Dans notre cas d'étude, qu'en est-il avec l'intercommunalité Balanzan, dans la situation actuelle des choses ? Par la suite, la création du dispositif d'appui technique dénommé les Services Communaux (SECOM), au lendemain de la fermeture des CCC en 2007, est intervenue permettant aux Collectivités territoriales de mutualiser les efforts pour leur développement qui, malheureusement n'a pas pu émerger. Mais, suite à l'adoption de la Loi N°2015-0848/PRM du

22 décembre 2015 déterminant les modalités de coopération entre les Collectivités territoriales qui dispose que les Collectivités territoriales, dans le cadre de leurs compétences propres, peuvent entreprendre des actions de coopération entre elles, les Inter collectivité et intercommunalité ont vu le jour. Ainsi, aux dires de Bagayogo N’F., Assistant technique à la Direction générale des Collectivités territoriales et ancien Chargé régional de Suivi :« Il faut reconnaître que les CCC étaient un dispositif qui n’était pas financé par l’Etat mais un dispositif sous le financement et la supervision des partenaires techniques et financiers. Certes, qui avaient des grands moyens, mais ça ne pouvait pas se pérenniser dans le temps donc il fallait préparer un dispositif ayant pour vision la mutualisation des forces et potentialités des communes pour prendre le relais ». A cet effet, les relations de coopération ont été instituées et cela semble un truisme d’afficher clairement que :

« C’est fort des convictions sur les vertus de l’inter collectivité que les autorités maliennes ont retenu la forme de partenariat comme un levier pour impulser et soutenir la dynamique de développement local, régional, la mobilisation des populations pour la décentralisation, la prévention et la gestion des conflits » (Dembélé 2021 :4).

2.2. Motivations

La Commune urbaine ne disposant pas d’espaces pour abriter des dépôts de transit et de décharge finale, allait être obligée de transporter des déchets vers ces Communes rurales qui en disposent. Mais, compte tenu des principes de la libre administration, Ségou ne pouvait que convaincre les autres communes voisines en les amenant à mutualiser les efforts en vue de relever les défis communs liés à l’assainissement. Il serait nécessaire de signaler que la commune urbaine de Ségou, butée à un problème d’espace pour déverser ses ordures, lequel problème s’expliquant par l’absence de décharges finales, a sollicité de ses communes voisines ou communes périphériques, le regroupement autour de la gestion de la problématique de l’assainissement. Toutes les Communes partenaires ayant vu cette occasion comme une aubaine, en espérant pouvoir promouvoir le développement local à travers la mise en œuvre de leurs actions de développement, ont adhéré à l’idée. Après échanges avec les communes concernées, il a été décidé de réaliser une décharge finale à Kounè, située à 7 km de Ségou, dans la commune rurale de Sakoiba qui a de l’espace pour abriter l’infrastructure. C’est dans ce cadre qu’à Ségou, le mécanisme de partenariat contribue à la création d’emplois, de richesses et surtout à l’amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, l’option de partenariat a fait naître l’intercommunalité Balanzan de Ségou, composée de quatre Communes dont une Commune urbaine et trois Communes rurales. En outre, compte tenu du lien coopération via le

jumelage entre la Commune urbaine de Ségou et la ville d'Angoulême en France depuis des décennies, les autres Communes ont estimé que l'expérience de la commune urbaine de Ségou en la matière, leur est nécessaire et leur permet de nouer de nouveaux partenariats en vue d'avoir des partenaires techniques et financiers pour la réalisation de certaines de leurs actions de développement. Dans cette même veine, l'intercommunalité Balanzan a pu bénéficier de l'assistance de quelques partenaires techniques et financiers, tels que l'Expertise France et MALISANYA, pour la réalisation de certaines actions de la structure. Toutefois, la faible volonté politique et le manque de suivi du processus de l'immatriculation et de l'affectation du site à l'intercommunalité ont ralenti le processus.

2.3. La présentation et les modalités de fonctionnement de la structure intercommunalité Balanzan

L'intercommunalité Balanzan est un regroupement de quatre (04) Communes du Cercle de Ségou. Elle est composée de la commune urbaine de Ségou, des Communes rurales de Pelengana, de Sebougou et de Sakoiba. Elle a été créée en 2015 suite à la sollicitation de la commune urbaine de Ségou par l'entremise de son organe exécutif, partageant l'idée d'intervenir avec les Communes voisines, dans le domaine de l'assainissement.

Conformément aux dispositions des différentes lois relatives aux principes de la libre administration et au code des collectivités territoriales au Mali, les collectivités territoriales doivent délibérer sur toutes les actions de développement avant leur mise en œuvre. À cet effet, le but poursuivi par l'esprit des dispositions de la loi, est de montrer que « Le conseil communal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune, notamment celles relatives au développement économique, social et culturel » (Code des collectivités territoriales, mars 2023, art.22), cela dénote que les Collectivités doivent elles-mêmes être artisanes de leurs planifications et de leur mise en œuvre relativement aux programmations des actions de développement économique social et culturel dans une commune.

Composée de quatre (04) Communes, elle est présidée par le Maire de la Commune urbaine de Ségou et les Maires des communes partenaires demeurent les adjoints. Le secrétaire général de la commune rurale de Sakoiba assure le rôle de secrétaire permanent de la structure et les régisseurs des communes rurales de Sebougou et Pelengana assurent respectivement les rôles de secrétaires de dépenses et de recettes. Les postes de régisseurs sont rotatifs.

Pour faciliter la mise en place et le fonctionnement de ladite intercommunalité, la structure a bénéficié d'une visite d'échanges en France qui a servi de cadre d'inspiration pour les membres de l'intercommunalité Balanzan. La structure, après sa création en 2015, a eu des partenaires techniques et financiers, l'appuyant et l'accompagnant dans la réalisation de certaines activités en lien avec l'environnement, en posant des actes dans toutes les Communes membres de l'intercommunalité. À cet effet, par l'entremise de l'Expertise France, chaque Commune membre a bénéficié d'un appui, en vue de réaliser le projet de son choix.

2.3. Les acquis de la décentralisation dans les communes

Dans le jeu de la démocratie et par l'entremise de la décentralisation, les Collectivités territoriales, à travers la libre administration et l'autonomie de gestion des affaires, entretiennent des relations de coopération en vue de pouvoir réaliser des projets de grande envergure sans passer par le pouvoir central. Ceci permet aux collectivités territoriales d'intervenir ensemble dans des domaines précis et bien définis où les collectivités membres ne pourront y faire face individuellement en termes de gestion.

La mise en œuvre de la décentralisation, à travers l'initiative de relations de coopération, dans notre milieu d'enquête, a révélé, les opportunités de développement que peut offrir le regroupement des Collectivités territoriales autour d'intérêts communs, pour le bien-être des populations. Toutefois, elle a mis au jour, les difficultés auxquelles l'intercommunalité Balanzan est confrontée et qui entravent la mise en œuvre des infrastructures destinées à recevoir les déchets de quatre Communes membres du syndicat. Or, il se trouve que la réalisation de ces infrastructures ouvre la voie à beaucoup d'autres activités permettant la création d'emplois, la réhabilitation d'une route de sept kilomètres reliant la Commune urbaine de Ségou à la Commune rurale de Sakoiba, le transport des déchets vers la décharge, la transformation des déchets solides et liquides, la production d'engrais organiques.

L'analyse nous a évoqué que la possibilité offerte aux Collectivités territoriales de pouvoir cheminer ensemble, pour faire face aux actions de développement planifiées dans leurs programmes de développement économiques, sociaux et culturels (PDESC), a été vue comme une opportunité. Ainsi, il fallait saisir l'occasion, pour pouvoir répondre à certains besoins dont la prise en charge dépasse les compétences d'une seule Commune. De ce fait, les Communes n'ont pas manqué de trouver le projet, une aubaine pour elles, et ont aussitôt adhéré facilement.

2.3. Quelques activités réalisées par l'intercommunalité Balanzan

Le code des Collectivités dispose que « Le conseil communal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune, notamment celles relatives au développement économique, social et culturel » (Code des Collectivités, 2023, art22). En 2012, suivant ces dispositions, les Communes membres de l'intercommunalité, ont délibéré sur la mise en place de sa structure.

Elle a été créée, trois ans après, en 2015 et rendu opérationnelle en 2018, avec la nomination d'un secrétaire permanent. A l'issue de cela, ses membres ont bénéficié d'une formation de renforcement de capacités, en France, sur l'intercommunalité.

Ce cadre de partenariat a occasionné le financement de projets pour chaque commune partenaire en lien avec l'assainissement en vue d'améliorer le cadre de vie des populations.

2.4. Projet par Commune partenaire et Impacts amorcés

Suite à notre entretien avec le secrétaire permanent, il est ressorti que dans la Commune urbaine de Ségou, le projet a porté sur la valorisation des déchets de la décharge contrôlée de Ségou, qui a permis aux jeunes et femmes de la ville, d'entreprendre des activités de production d'engrais organiques en fournissant le maché de Ségou. Quant au projet de la Commune rurale de Pelengana, il a contribué au reboisement dans la forêt classée de Fayira à travers cinq (05) hectares reboisés. Dans la Commune rurale de Sakoiba, la mise en œuvre de son projet, a apporté de l'électricité dans le village de Sakoiba, à travers l'installation des lampes solaires dans certains ménages qui a contribué à la réduction de l'insécurité dans la zone. Dans la Commune rurale de Sebougou et dans le souci de contribuer à améliorer les conditions d'hygiène de ses populations, elle a construit des latrines et des lavoirs, dans des ménages.

En marge de ces projets, il est ressorti que d'autres actions ont été menées par l'intercommunalité sur financement des partenaires comme le Grand-Angoulême, une inter collectivité en France, qui a assuré la formation des membres de l'intercommunalité Balanzan sur le fonctionnement de l'inter collectivité. Outre, la structure a aussi bénéficié des formations, entre autres sur la Gestion intégrée Durable des Déchets (GIDD), la formation des GIE d'assainissement, la formation des membres de la Coordination des Associations et Organisations féminines (CAFO) sur la gestion des déchets, la formation de quarante (40) jeunes dans la création des GIE opérant dans le domaine de la gestion des déchets.

À travers la formation de ces quarante jeunes dont dix jeunes par Commune membre, ces jeunes ont acquis de compétences leur permettant de pouvoir mettre en place des groupements d'intérêts économiques (GIE), œuvrant dans la gestion des déchets. Cette formation a permis la

création d'un GIE dans la Commune rurale de Sakoïba ayant occasionné le soulagement des populations qui n'avaient pas un endroit où déposer leurs déchets. Avec l'installation des poubelles devant les concessions via l'acheminement de ces déchets dans les dépôts de transit et dans les champs, ce problème a connu un dénouement ayant contribué à l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Dans la Commune urbaine de Ségou, des groupes de jeunes et femmes, ont commencé à valoriser les déchets, et fournir le marché de Ségou en engrais organique, ce qui contribue à la production des cultures bio par les maraîchers. Cela garantit une alimentation saine et une meilleure santé aux populations. Les différentes formations dont ont bénéficiées les différentes couches, ont permis de créer des emplois et réduire le taux de chômage, ce qui booste aussi l'économie locale. Dans le dessein de soulager au mieux les populations des quatre Communes du syndicat et en poursuivant la mise en œuvre des actions du développement, l'intercommunalité doit susciter l'implication effective des autorités publiques et redynamiser leur approche en démarchant d'autres partenaires.

2.3. Les difficultés de mise en œuvre de la décharge finale à Kounè

Si des opportunités sont données aux Collectivités territoriales par des voies juridiques et règlementaires, le manque d'expériences, le manque de personnel qualifié, l'insuffisance des ressources financières, la faible mobilisation des ressources non seulement via le FNACT à travers la dotation d'inter collectivités (DIN) qui est logées à l'ANICT mais aussi des ressources propres, ont joué à la défaveur de la mise en œuvre effective de l'intercommunalité Balanzan.

En outre, il faut retenir de l'analyse, la faible volonté des acteurs (élus locaux et autorités politiques), le manque d'engagement et de suivi du processus et surtout le non paiement régulier des cotisations par les communes membres. Du coup, depuis sa création en 2015, l'intercommunalité, n'a toujours pas pu aménager son site qui doit abriter la décharge finale, les équipements de transformation des déchets et procéder à la valorisation des déchets et à la production d'engrais organiques, dans la Commune rurale de Sakoïba. La structure d'intercommunalité attend toujours la sécurisation du site à travers l'immatriculation et l'affectation du site à l'intercommunalité, malgré l'identification du site en 2006.

Des entretiens, les quelques lignes qui suivent, donnent le détail des difficultés et révèlent des lenteurs dans la gestion administrative du dossier. Les délibérations des Communes membres, ont lieu, en 2012 ; la structure n'a pu être créée qu'en 2015, soit trois ans après, et son fonctionnement a commencé en 2018 avec la nomination d'un secrétaire permanent. La non

affectation du site demeure une autre difficulté entravant l'intervention de certains partenaires, déjà prêts à accompagner l'intercommunalité, depuis 2019. La faible mobilisation des ressources et le non paiement régulier des cotisations par tous les membres du syndicat empêche la réalisation de certaines activités surtout qu'à la suite des délibérations, chaque Commune membre s'est dessaisie de sa taxe charrette au profit de l'intercommunalité.

3. Discussion

Au regard de nos entretiens, avec les acteurs impliqués dans le processus de création et de mise en œuvre de l'intercommunalité Balanzan de Ségou, à l'unanimité, des discours de nos interlocuteurs, tels que l'ancien Chargé régional de suivi, du temps des CCC, le Secrétaire permanent de l'intercommunalité de Ségou, du chef de bureau chargé des Collectivités territoriales, des services des domaines de Ségou affirment que l'intercommunalité est une grande opportunité pour booster le développement local. Dans leurs argumentations, ils ont mis le focus sur les aménagements, en termes d'infrastructures et d'équipements dont bénéficient les Communes membres pour le bien-être de leurs populations à travers des actions de développement à réaliser. Ce qui dénote qu'il fallait nécessairement créer cette structure. La réalisation de la décharge finale met fin au calvaire lié à la gestion des déchets dans l'espace de l'intercommunalité et contribue à l'amélioration du cadre de vie. Pour la réalisation des projets structurants, les discours laissent voir que des partenaires sont prêts à accompagner la structure dans le transport et la valorisation des déchets solides et liquides, ce qui crée d'emplois et de richesses, cela indique l'existence de la matière. Nonobstant toutes ces opportunités et ces avantages pour l'espace de l'intercommunalité, certains interlocuteurs sont restés sceptiques quant à la mise en œuvre effective et au fonctionnement idoine de la structure et estiment que les responsables qui sont en charge de la gestion, ne mesurent pas à fond l'enjeu lié à la réalisation de l'infrastructure dont il est question. A ce stade des discours, il est ressorti la faible volonté politique pour la finalisation du processus, le manque criard de suivi du processus enclenché depuis plus de dix ans., comme martèle, cet interlocuteur dans son discours, « Le site a été identifié en 2006, lors de l'élaboration du schéma directeur d'Assainissement de la ville de Ségou et environs et les communes membres de l'intercommunalité ont délibéré sur la création de la structure en 2012 et jusqu'à présent les choses ne bougent pas¹ ».

¹ (B S Diarra, chef de bureau au Services des Domaines Ségou).

Il est indéniable que pour le bien-être et l'amélioration du cadre de vie, en vue d'un développement harmonieux et durable, les relations de partenariat s'imposent à nos Collectivités territoriales qui font face à des difficultés de mobilisation des ressources destinées à la réalisation des projets structurants. Il faut aussi ajouter qu'avec la participation et l'engagement des acteurs sociaux le rêve devient une réalité.

Au-delà des résultats annonciateurs d'impacts positifs, grâce à certaines actions de l'intercommunalité, un certain nombre d'enseignements peuvent être retenus dont une réponse adéquate apportée à ces difficultés pourra améliorer les conditions de vie des populations de l'espace de l'intercommunalité Balanzan à travers la création d'emplois et de richesses.

Conclusion

Somme toute, dans le processus de la décentralisation au Mali, l'intercommunalité a demeure une aubaine pour les Collectivités territoriales de pouvoir faire face aux défis communs pour booster la gouvernance locale. La démarche par laquelle, les quatre Communes membres de l'intercommunalité Balanzan ont adopté pour mutualiser leurs efforts, est du ressort du processus de la décentralisation au Mali. La création de l'intercommunalité a occasionné l'amélioration des conditions de vie des populations. En marge des difficultés liées à la réalisation de la décharge finale et à son opérationnalisation, les actions de développement menées par la structure, ont contribué à améliorer les conditions d'hygiène, de santé et d'assainissement des populations. Cela demeure la résultante de l'aménagement des latrines et lavoirs dans certains ménages de la Commune rurale de Sébougou, de l'installation des lampes solaires dans la Commune rurale de Sakoiba, du reboisement de cinq hectares dans la forêt classée de Fayira dans la Commune rurale de Pélengana et la valorisation des déchets solides de la décharge contrôlée dans la Commune urbaine de Ségou. Ces différentes actions de développement mises bout en bout, dans nos milieux d'enquête, nous enseignent que la mise en œuvre de la décentralisation, via l'initiative de relations de coopération, peut bel et bien offrir des opportunités de développement à l'intercommunalité. Toutefois, l'analyse a mis en évidence les difficultés auxquelles l'intercommunalité Balanzan est confrontée relativement à la mise en œuvre de ses activités. Ceci entrave la réalisation de la décharge finale destinée à recevoir les déchets des quatre Communes membres du syndicat. L'opérationnalisation de cette infrastructure qui ouvre la voie à beaucoup d'activités permet de créer des emplois, de réhabiliter la voie d'accès longue de sept kilomètres reliant la Commune urbaine de Ségou à la Commune rurale de Sakoiba, se trouve bloquée et empêche la réalisation des équipements destinés à la

transformation des déchets solides et liquides. Par ailleurs, le manque de sécurisation du site pour sa délimitation et son immatriculation en vue de son affectation à l'intercommunalité Balanzan a contribué au ralentissement de l'aménagement de la décharge finale de Kounè or, c'est cet intérêt qui a amené les quatre Communes à se mettre ensemble. Dans le dessein de soulager au mieux les populations de l'espace de l'intercommunalité et en poursuivant la mise en œuvre des actions de développement, le syndicat doit susciter l'implication effective des autorités publiques pour la diligence de l'affectation du site et redynamiser leur approche en démarchant d'autres partenaires pour son accompagnement dans la réalisation des actions de développement. Enfin, nous ne pouvons aussi occulter un facteur non négligeable laissant comprendre que les Communes membres ne s'acquittent pas normalement de leurs cotisations, cet état de fait contribue négativement au fonctionnement de la structure.

Références documentaires

BAUDAIS Virginie (2015). *Les Trajectoires de l'Etat au Mali*, Paris, l'Harmattan.

COULIBALY Drissa M, 2014 « M. L'inter collectivité au Mali : enjeux et perspectives »

DEMBELE Sékou, 2021 « L'inter collectivité une nouvelle stratégie de développement local au Mali : cas de Miniankala Kafo, dans le Cercle de Koutiala, Région de Koutiala ; mars, 2021

Guide sur la Coopération entre les collectivités, (juin, 2020) ;

Loi N°2015-0848/PRM du 22 décembre 2015 déterminant les modalités de coopération entre les Collectivités territoriales

Loi N°2023-00' / du 13 mars 2023 portant Code des collectivités territoriales ;

Loi N°2023-003 / du 13 mars 2023 portant modification de la loi 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;

SAWADOGO Raogo Antoine, 2001, *L'Etat africain face à la décentralisation*, Paris, Kathala.

TOGOLA Kawélé, 2017, *Décentralisation et changement social au Mali ; enjeux et logiques d'appropriations locales*, Paris, l'Harmattan.

TOGOLA Kawélé, 2018, « Les dynamiques d'appropriation de la décentralisation par les acteurs de la Commune rurale de N'Golobougou, Cercle de Dioïla, deuxième région administrative du Mali », in Revue semestrielle, Recherches Africaines, n°5.